



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle - Aquitaine**

Unité Départementale de Lot-et-Garonne

Agen, le **26 FEV. 2021**

Nos réf. :AB/SM/UD47/2021/48

N°S3IC :

- 0052.9258
- 0052.11187
- 0052.4312
- 0052.4355
- 0052.4352
- 0052.4374
- 0052.7259

Affaire suivie par :A. BILE

Tél. 05 53 77 48 40

Courriel : audrey.bile@developpement-durable.gouv.fr

Établissement concerné :

SAS Carrières et Matériaux du Grand Ouest
(CMGO)
2 rue Gaspard Coriolis
44300 Nantes

Carrières du Lot-et-Garonne anciennement exploitées par la SARL GAÏA situées sur les communes d'Aiguillon, Boé, Fargues sur Ourbise, Layrac, Monflanquin et Sainte-Livrade-sur-Lot.

Objet : Demande de changement d'exploitant (Article R.181-47 et 516-1 du code de l'environnement)

PJ : Projets d'arrêtés préfectoraux complémentaires

**Rapport de l'Inspection de l'Environnement en charge
des Installations Classées**

à

M. le Préfet de Lot-et-Garonne

Par bordereau du 23 février 2021, le Préfet de Lot et Garonne a transmis à l'inspection de l'environnement un dossier présenté par la Société par Action Simplifiée Carrières et Matériaux du Grand Ouest (SAS CMGO), sollicitant l'autorisation de changement d'exploitant à son profit, des carrières actuellement exploitées par la société GAÏA dans le département du Lot-et-Garonne. Il s'agit de 7 carrières, la carrière GAÏA de Layrac (Pesquet) actuellement en cours d'instruction n'est pas concernée par la demande, son changement d'exploitant sera instruit lorsque l'instruction de la demande initiale d'autorisation sera terminée.

I – Identification de la société

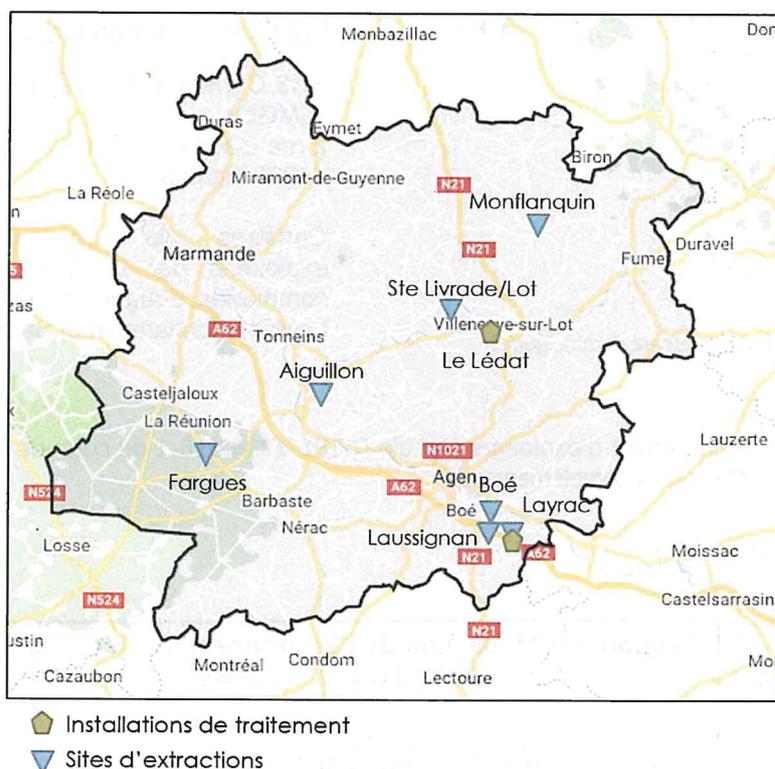
La société Carrières et Matériaux du Grand Ouest (CMGO) nouvel exploitant, est la société de production de matériaux de la société COLAS CENTRE-OUEST.

	Ancien exploitant (titulaire de l'autorisation ICPE)	Nouvel exploitant
Dénomination	GAÏA	Carrières et Matériaux du Grand Ouest (CMGO)
Adresse du Siège Social	Chez COLAS Sud Ouest avenue Charles Lindbergh 33700 Mérignac	2 rue Gaspard Coriolis 44300 Nantes A compter du 1 avril 2021 : avenue Charles Lindbergh

		33700 Mérygnac
Forme juridique	S.A.R.L au capital de 6 165 994 €	SAS au capital de 7 323 000 €
Responsable légal	Pascal TRESCOS Président de la société	Pascal TRESCOS Président de la société
Signataire de la demande	Pascal TRESCOS	Pascal TRESCOS

II- Carrières concernées par la demande

La demande concerne 7 carrières du Lot-et-Garonne dont l'emplacement est représenté dans la figure ci-dessous :



Le détail des actes administratifs concernées par le changement d'exploitant est présenté en annexe I. Les installations traitements (rubrique 2515) comme l'installation située sur la commune le Lédats ne sont pas concernées, en effet le changement d'exploitant n'est pas soumis à autorisation préfectorale mais uniquement à déclaration (article R181-47 du code de l'environnement).

III- Contexte réglementaire

En application de l'article R. 516-1 du Code de l'Environnement, le changement d'exploitant d'une installation classée constituée par une carrière est soumis à autorisation préfectorale. La demande d'autorisation de changement d'exploitant doit comprendre des documents établissant les capacités techniques et financières du nouvel exploitant et la constitution de garanties financières pour la remise en état du site. Elle est adressée à Monsieur le Préfet pour être instruite dans les formes prévues à l'article R.181-45 du Code de l'Environnement.

IV-Analyse du dossier

Droit du demandeur :

Les extraits Kbis actualisés au 29 septembre 2020 (société GAÏA) et au 17 septembre 2020 (société CMGO) mentionnant l'activité d'exploitation de carrière ont été fournis dans le dossier.

Capacités techniques et financières :

Une présentation des capacités techniques et financières de la Société CMGO figure dans le dossier.

Garanties financières :

Le nouvel exploitant s'est engagé à constituer les garanties financières pour la remise en état des carrières.

V- Proposition de l'inspection

1. Nous proposons que Monsieur le Préfet prescrive les dispositions visant à transférer les autorisations d'exploiter des carrières citées dans le dossier au profit de la société CMGO par arrêtés complémentaires pris dans les formes prévues à l'article R. 181-45 du Code de l'Environnement.

Les projets d'arrêté préfectoraux complémentaires sont joints au présent rapport. Conformément à l'article R.516-1 du code de l'environnement, l'avis de la commission consultative départementale compétente (CDNPS) n'est pas requis.

Pour la Directrice Régionale et par délégation,
Vu et transmis avec avis conforme,
Le chef de l'unité départementale,



Sébastien MOUNIER

L'inspecteur de l'environnement



Audrey BILE

Nom de la carrière	Carrière d'Aiguillon	Carrière de Boé	Carrière de Fargues sur Ourbise	Carrière de Layrac « Les Augustins »
Lieu d'exploitation	Commune d'Aiguillon Lieux-dits « A Misère », « A Barbot », « Métairie Neuve », « A Brot », « Burthes » et « Darre Lou Bos ».	Commune de Boé Lieux-dits « Métairie de Bordenneuve », « Pièces de la Queyne » et « Pièces de Garonne ».	Commune de Fargues sur Ourbise Lieu-dit « Lumé ».	Communes de Layrac et Sauveterre Saint Denis Lieux-dits « Labatut », « Batail », « Les Augustins », « Gueyraud », « Guillonette », « Pesqué », « Deguilhem », « Lagarounère », « Au Carrefour », « Mouliné », « Bernissat », « Barbut », « Remorin », Garouné, « Fittes », « Troutet », « AS Camps Barrats », « As Crabets », « Mélias », et « Las Caussades ».
Durée d'autorisation	20 ans 2012-2032	8 ans 2014 - 2022	20 ans 2007-2027	30 ans 1996-2026
Production maximale autorisée	300 000 tonnes/an	750 000 tonnes/an	15 000 tonnes/an	300 000 tonnes/an
Matériaux extraits	Matériaux alluvionnaires	Matériaux alluvionnaires	Matériaux alluvionnaires	Matériaux alluvionnaires
Superficie totale autorisée	53 ha 81 a 17 ca	29ha 90a 85ca	5 ha 25 a 50 ca	115 ha 56 a
Actes administratifs concernés	- Arrêté préfectoral n° 2012072-0013 daté du 12 mars 2012 (arrêté autorisation) - Arrêté préfectoral n°2012200-0005 daté du 18 juillet 2012 - Arrêté préfectoral n°47-2018-10-18-012 daté du 18 octobre 2018 - Arrêté préfectoral n°47-2020-07-27-001 daté du 27 juillet 2020	- Arrêté préfectoral n° 2014220-0001 daté du 8 août 2014 (arrêté autorisation) - Arrêté préfectoral complémentaire n°47-2016-05-25-002 daté du 25 mai 2016 - Arrêté préfectoral n°47-2018-10-18-011 daté du 18 octobre 2018 - Arrêté préfectoral n°47-2019-03-06-001 daté du 6 mars 2019 -- Arrêté préfectoral n°47-2021-02-17-007 daté du 17 février 2021	- Arrêté préfectoral n° 2007-85-11 daté du 26 mars 2007 (arrêté autorisation) - Arrêté préfectoral n° 2012-200-0004 daté du 18 juillet 2012 - Arrêté préfectoral n° 47-2018-10-18-010 daté du 18 octobre 2018	- Arrêté préfectoral n° 96-1566 daté du 4 juillet 1996 (arrêté autorisation) - Arrêté préfectoral n°98-0697 daté du 30 mars 1998 - Arrêté préfectoral n°2000-3366 daté du 15 décembre 2000 - Arrêté préfectoral n°2005-332-22 daté du 28 novembre 2005 - Arrêté préfectoral complémentaire n°2007-298-6 daté du 25 octobre 2007 - Révisé d'antériorité daté du 24 novembre 2014 - Révisé d'antériorité daté du 10 juin 2016 - Arrêté préfectoral n° 47-2018-10-18-009 daté du 18 octobre 2018
Note				Carrière voisine du projet d'extension actuellement en instruction

Nom de la carrière	Carrière de Layrac « Laussignan »	Carrière de Monflanquin	Carrière de Sainte-Livrade
Lieu d'exploitation	Commune de Layrac Lieux-dits « Aux Ajoncs », « Guiné », et « Laussignan ».	Commune de Monflanquin Lieux-dits « Rafié », « Les Cinq Pugnérades », « Marsal », « Rabinal » et « Lascombes ».	Commune de Sainte Livrade Lieux-dits « Lande Basse », « Flaman », et « Comarque »
Durée d'autorisation	10 ans 2014-2024	20 ans 2015-2035	12 ans 2018-2030
Production maximale autorisée	200 000 tonnes/an	150 000 tonnes/an	140 000 tonnes/an
Matériaux extraits	Matériaux alluvionnaires	Calcaire	Matériaux alluvionnaires
Superficie totale autorisée	12ha 7a 94ca	15 ha	3,7ha
Actes administratifs concernés	- Arrêté préfectoral n° 2014220-0002 du 8 août 2014 (arrêté autorisation) -Arrêté préfectoral n° 47-2018-10-18-013 du 18 octobre 2018 -Arrêté préfectoral n° 47-2019-12-24-001 du 24 décembre 2019	- Arrêté préfectoral n° 2005-10-2 (arrêté autorisation) - Arrêté préfectoral complémentaire n° 47-2017-04-10-003 daté du 10 avril 2017 -Arrêté préfectoral modificatif n° 47-2018-03-15-001 du 15 mars 2018 - Arrêté préfectoral 47-2018-10-18-007 daté du 18 octobre 2018	- Arrêté préfectoral n° 47-2018-06-21-001 daté du 21 juin 2018 - Arrêté préfectoral 47-2018-10-18-008 daté du 18 octobre 2018
Note			La rubrique 2515 est en cessation d'activité, néanmoins la carrière (remise en état) nécessite le transfert d'autorisation

